



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES**

Membres absents :

**Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

-----

Appel à projets 2022 Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

V\_DEL\_22077\_24

**Rapport de Madame MOSTEFAOUI,****Mesdames, Messieurs,**

Le 29 octobre 2014, la ville de Vaulx-en-Velin a lancé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Il a été signé avec l'État, le Défenseur des Droits, la Région, la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec différents partenaires associatifs.

Pour la septième année consécutive, la Ville et l'État ont lancé, dans le cadre de ce Plan, un appel à projets destiné en priorité aux petites associations et aux collectifs d'habitants. Il a pour vocation de soutenir des actions innovantes menées sur le territoire au bénéfice des Vaudais, et de proposer des projets concrets de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou les discriminations.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des sept axes du Plan de lutte :

- Axe 1 : le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Axe 2 : sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- Axe 3 : renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Axe 4 : favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 5 : histoire et mémoire ;
- Axe 6 : l'engagement Citoyen ;
- Axe 7 : égalité entre les femmes et les hommes.

Cette année, l'appel à projets bénéficie d'une enveloppe totale de 33 950 € (10 000€ ville de Vaulx-en-Velin, 15 000€ de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la Politique de la Ville, 8 950€ - de report de l'exercice antérieur - non versés en 2021 compte tenu du contexte sanitaire). Les subventions sont limitées à 2 000€ par projet.

Depuis début avril 2022, le comité d'attribution des subventions, composé de l'élue en charge du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et du Délégué du Préfet, s'est réuni à trois reprises. Lors de ces comités, 10 dossiers ont été déposés et 7 ont été retenus pour une somme globale de 12 500 €. Pour mémoire, le financement de deux projets a été voté lors du Conseil municipal du 31 mars 2022 (à hauteur de 2 000 € chacun) ; ainsi, depuis le début de l'année, 16 500 € ont été attribués aux associations dans le cadre de cet appel à projets.

L'engagement et le développement concret d'actions sur le territoire en lien avec les habitants ont été les critères de sélection des projets retenus, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Porteur du projet	Axe(s) du Plan	Description du projet	Montant
Association Amitié Afrique France Internationale (AMAFI)	Axe 5	<i>Regards croisés sur l'histoire des grands conflits mondiaux</i>  Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la participation des forces coloniales dans leur soutien à la France, l'AMAFI va organiser : - une table-ronde autour du 8 mai 1945, - des visites mémorielles (Tata Sénégalais de Chasselay, Fort Montluc, Verdun, etc.)	2 000 €
Fifi Prodiffusion	Axe 1 Axe 5	<i>Choré-Couleurs - Festival des Danses et Cultures du Monde</i>	2 000 €

		<p>Pour participer au recul du racisme des préjugés et du repli identitaire, Fin Prodifusion organisera une journée consacrée à la découverte et la rencontre de l'Autre à travers des spectacles, des temps d'échanges sur les valeurs de la République, la Laïcité et les discriminations mais aussi des contes, des danses traditionnelles, etc.</p>	
Graff-ik'Art	Axe 7	<p><i>Challenge Graff Ladies</i></p> <p>L'association souhaite proposer un atelier d'initiation à l'art urbain aux vaudaises (et des vaudais). Cet atelier, tenu par des professionnels, vise à leur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enseigner des techniques de street art,</li> <li>- permettre la « customisation » d'objets du quotidien.</li> </ul> <p>L'objectif est de promouvoir le street art chez les femmes et les filles, fréquemment mises de côté lors des pratiques artistiques liées au graffiti.</p>	1 500 €
Lyon Outre-Mer	Axe 5	<p><i>Mémoire de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions</i></p> <p>À partir du 10 mai, Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions, Lyon Outre-Mer proposera un cycle de rencontres (conférences, spectacle vivant, exposition et littérature) afin de présenter cette période de l'Histoire du monde à un large public. L'association souhaite notamment engager une réflexion générale sur l'ensemble de la mémoire de l'esclavage et s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que cette mémoire trouve sa juste place dans la société d'aujourd'hui.</p>	2 000 €
National E-Sport Club (NEC)	Axe 6	<p><i>NEC Silver</i></p> <p>Les jeunes bénévoles de l'association NEC animeront des ateliers numériques ludiques à destination des seniors. Grâce à cette action intergénérationnelle l'association vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées, contre la fracture numérique et tend à sensibiliser les jeunes vaudais à l'engagement citoyen.</p>	2 000 €
Pugilistik	Axe 7	<p><i>Lady Pugilistik</i></p> <p>Pugilistik souhaite animer une demi-journée de boxe (initiation suivie d'un temps d'échanges) à destination des femmes.</p> <p>Leurs objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre les stéréotypes de genre et déconstruire les préjugés ;</li> <li>- permettre au public féminin de s'épanouir, se motiver et gagner en compétence, etc. ;</li> <li>- développer des savoirs tels que la confiance en</li> </ul>	1 000 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V\_DEL\_22077\_24-DE

		soi, la combativité, le courage, e	
Vive la Tase !	Axe 1 Axe 5	<i>Aux origines du peuple vaudois</i> <i>publication</i>  Pour permettre la transmission de la mémoire aux jeunes générations et préserver la mémoire des familles ouvrières, l'association Vive la Tase ! propose une exposition sur les Cités Tase et la réédition d'un recueil de témoignages dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.	2 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 500€</b>

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ d'approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport ;
- ▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 en recettes et en dépenses.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902569-20220707-V\_DEL\_22077\_24-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Considérant** l'intérêt de favoriser les projets collectifs et les actions adaptées dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

**Entendu** le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative, à l'Égalité femmes/hommes et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ d'approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport ;
- ▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 en recettes et en dépenses.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 34</b>
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

**Pour extrait conforme,**

